

Le Maire expose que le programme 17 bis/68 (article 2309 du budget supplémentaire 1973) concernant les travaux neufs de viabilité et adduction d'eau, est maintenant terminé. Il présente un solde créditeur de 51 873.88

Il convient de transférer cette somme à divers programmes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, décide :

- le programme 17 bis/68 article 2309 du budget (travaux neufs viabilité et adduction d'eau) est soldé avec un compte créditeur de 51 873.88 F. provenant de participations de constructeurs,

- la somme de 51 873.88 F. est maintenue à l'article 2309 du budget mais est affectée aux programmes suivants :

n° 13/72	: travaux neufs viabilité Chauffour Coulomheu	33 728.02 F.
n° 20/71	: travaux neufs pour A.E.P. assainissement viabilité	18 145.86 F.